

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<b>MEMBRES</b> En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 <b>DATES</b> Convoc.: 23/03/2010 Affich. : 23/03/2010	<b>Séance du 29 mars 2010</b> L'an deux mil dix, le vingt neuf mars, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <b>Présents:</b> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

### **21-10 Commune : Vote du Compte Administratif 2009 et Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2009 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Excédent de 316 159.44€

#### **Section d'investissement :**

Excédent de 91 897.21€

#### **Reste à réaliser :**

Déficit de 437 001.07€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 316 159.44€ à la section d'investissement du budget commune 2010.

### **22-10 Commune : Approbation du Compte de Gestion 2009**

Après s'être fait présenter le budget primitif (il n'y a pas eu de budget supplémentaire) pour l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **23-10 Assainissement : Vote du Compte Administratif 2009**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2009 assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section d'exploitation :**

Excédent de 46 277.10€

#### **Section d'investissement :**

Déficit de 189 577.72€

#### **Reste à réaliser :**

Excédent 173 916.98€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 15 660.74€ à la section d'investissement du budget assainissement 2010.

### **24-03 Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2009**

Après s'être fait présenter le budget primitif (il n'y a pas eu de budget supplémentaire) pour l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **25-10 Commune : Budget primitif 2010**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'exposé où il résulte que les dépenses prévues au budget primitif 2010 de la commune s'élèvent à :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 016 900.00€
<b>Dépenses d'investissement</b>	2 224 554.65€
<b>Pour un total</b>	<b>3 241 454.65€</b>

Ces dépenses sont couvertes en partie par les ressources suivantes :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	658 900.00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 224 554.65€</b>
<b>Pour un total de</b>	<b>2 883 454.65€</b>

D'où une différence de 358 000.00 €, qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires ci-après :

Art.7311 Contributions directes : 358 000.00 €

**D'où un total de recettes de 3 241 454.65 €**

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour faire face aux dépenses, les recettes indiquées ci-dessus.

### **26-10 Assainissement : amortissement**

Suite à la réception des travaux de la nouvelle station d'épuration et l'extension des réseaux, Monsieur le Maire demande que soit amorti à compter de la 1<sup>ère</sup> année soit 2010 ces nouveaux travaux et les subventions accordées à ce projet.

Il opte pour une durée d'amortissement pour ces nouvelles installations de :

-30 ans pour la nouvelle station d'épuration

-40 ans pour l'extension des réseaux

-20 ans pour les pompes de relevage

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **27-10 Assainissement : Budget Primitif 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>101 851.68€</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>101 851.68€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>295 572.56€</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>295 572.56€</b>

### **28-10 Assainissement Collectif : participation de raccordement à l'égout pour 2011**

Monsieur le Maire propose de fixer à 1 200.00€HT la participation de raccordement à l'égout pour l'année 2011.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation de raccordement à l'égout à 1200.00€HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **29-10 Service technique : création poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire**

Pour les besoins d'été du service technique, Monsieur le Maire propose de créer du 01/05/2010 au 30/09/2010 un emploi d'agent des services techniques 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet. Celui-ci percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292.

Monsieur le Maire propose de créer du 01/05/2010 au 30/09/2010 un emploi d'agent des services techniques 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet. Celui-ci percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal crée du 01/05/2010 au 30/09/2010 un emploi d'agent des services techniques 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet. Celui-ci percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 292.

### **30-10 Bibliothèque : Budget 2010 livres et CD**

Monsieur le Maire propose un budget pour l'année 2010 de 3800€ pour la bibliothèque municipale pour l'achat de livres et de CD.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote un budget pour l'année 2010 de 3800€ pour la bibliothèque municipale pour l'achat de livres et de CD.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22h15  
Prochain Conseil Municipal le lundi 26 avril 2010*